

## DEPECHEs DU GDS : PEURS ET TREMBLEMENT

Dans un climat stigmatisant et de brouillage institutionnel des missions de chacun, et alors que des enquêtes sont en cours, la société et surtout notre propre administration font aujourd'hui peser une obligation de résultats sur le SPIP, en ciblant certains suivis, alors que l'expérience nous a appris que toute mesure est potentiellement sensible.

La CGT IP dénonce les 2 dépêches des 19 et 27 mai 2021<sup>1</sup>, du Garde Des Sceaux, compilant diverses injonctions dans la précipitation et sans attendre les résultats des inspections en cours :

- Systématisation de l'information à victime.
- Etat des lieux des suivis qui se traduit par des revues de dossiers.
- Affectation immédiate des suivis aux CPIP, même sans les pièces judiciaires !
- Rapport d'incident et relance au SAP en cas d'absence de réponse dans un délai de 3 jours.



La CGT IP appelle les personnels à la plus grande vigilance quant à la traduction de ces injonctions dans les SPIP :



**ECHANGER SUR LES DOSSIERS → OUI**

**CIBLER UNIQUEMENT LES VIOLENCES CONJUGALES → NON**



**INFORMATION SUR LES INCIDENTS → OUI**

**OUTREPASSER LA PRESOMPTION D'INNOCENCE → NON**



**PRENDRE EN CHARGE SANS SAISINE → NON**

**PRENDRE EN CHARGE SANS PIÈCES JUDICIAIRES → NON**



**RELANCE AU SAP → NON**



**REFERENT BAR EN SPIP → NON**



**AVIS A VICTIME PAR LA JURIDICTION → OUI**

**AVIS A VICTIME PAR LE SPIP → NON**

**REAGISSEZ ET NE LAISSEZ PAS PESER TOUTES LES RESPONSABILITES SUR LE SPIP !**

*Restons attentifs  
Restons combattifs*

<sup>1</sup> Cf. dépêches sur notre site : <http://www.cgtspip.org/wp-content/uploads/2021/06/Dpche-appelant-une-vigilance-accrue-en-matiere-de-traitement-des-violences-conjugales.pdf>  
<http://www.cgtspip.org/gds20210527-depeche-visant-a-renforcer-la-mise-en-oeuvre-du-bracelet-antirapprochement-par-les-juridictions/>